

Annexe 2

CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES

2ème échéance - Juin 2012

RESEAUX DES ROUTES DEPARTEMENTALES TRAFIC > 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN (8200 VEHICULES PAR JOUR)

Route départementale D0918

Cartes de type A Lden

Localisation des zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones en Lden (Level day, evening, night) par pas de 5 en 5, de 55 dB(A) à supérieur à 75 dB(A)

Cartes de type A Ln

Localisation des zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones en Ln (Level night) par pas de 5 en 5, de 50 dB(A) à supérieur à 70 dB(A)

Cartes de type B

Localisation des secteurs affectés par le bruit définis par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres

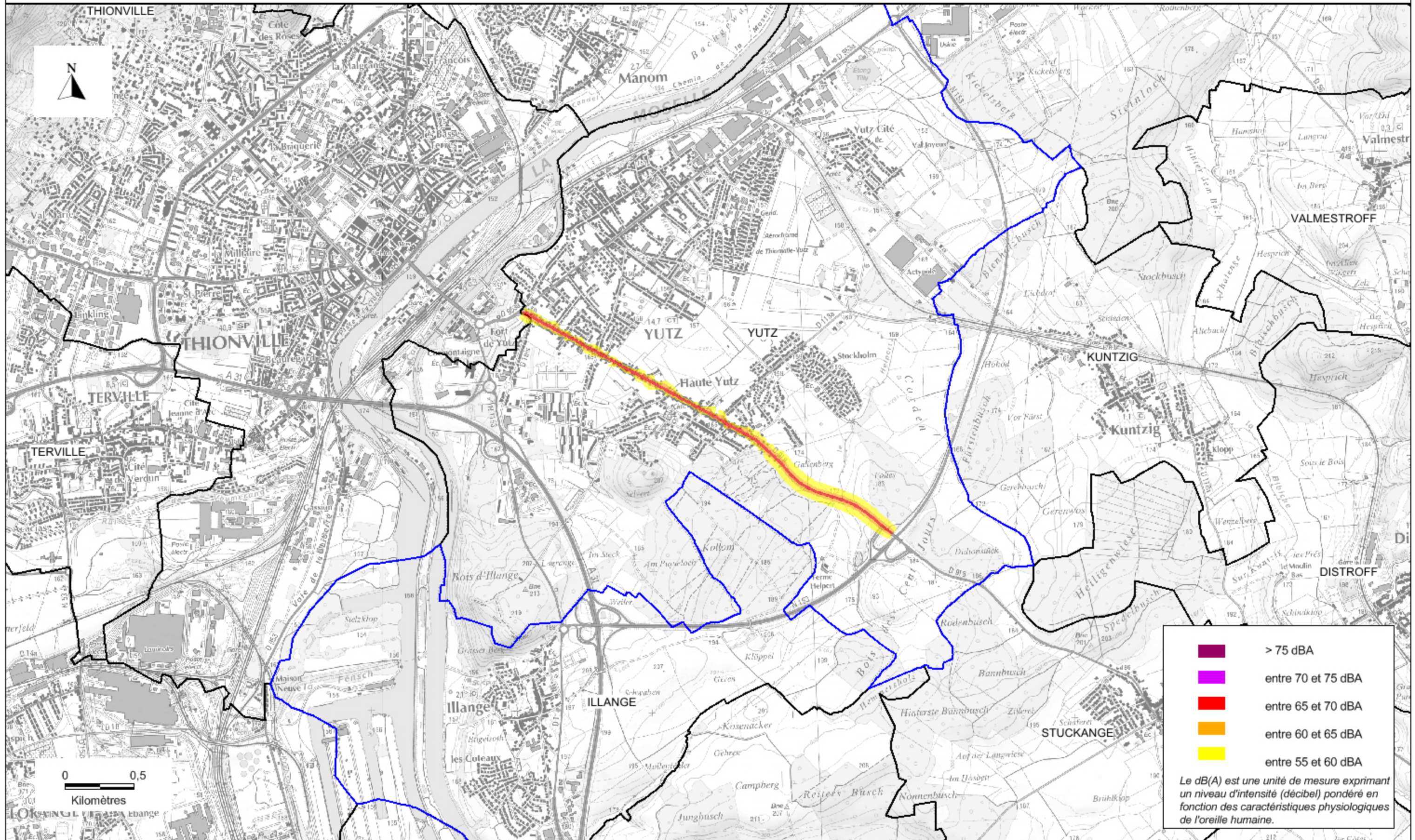
Cartes de type C Lden

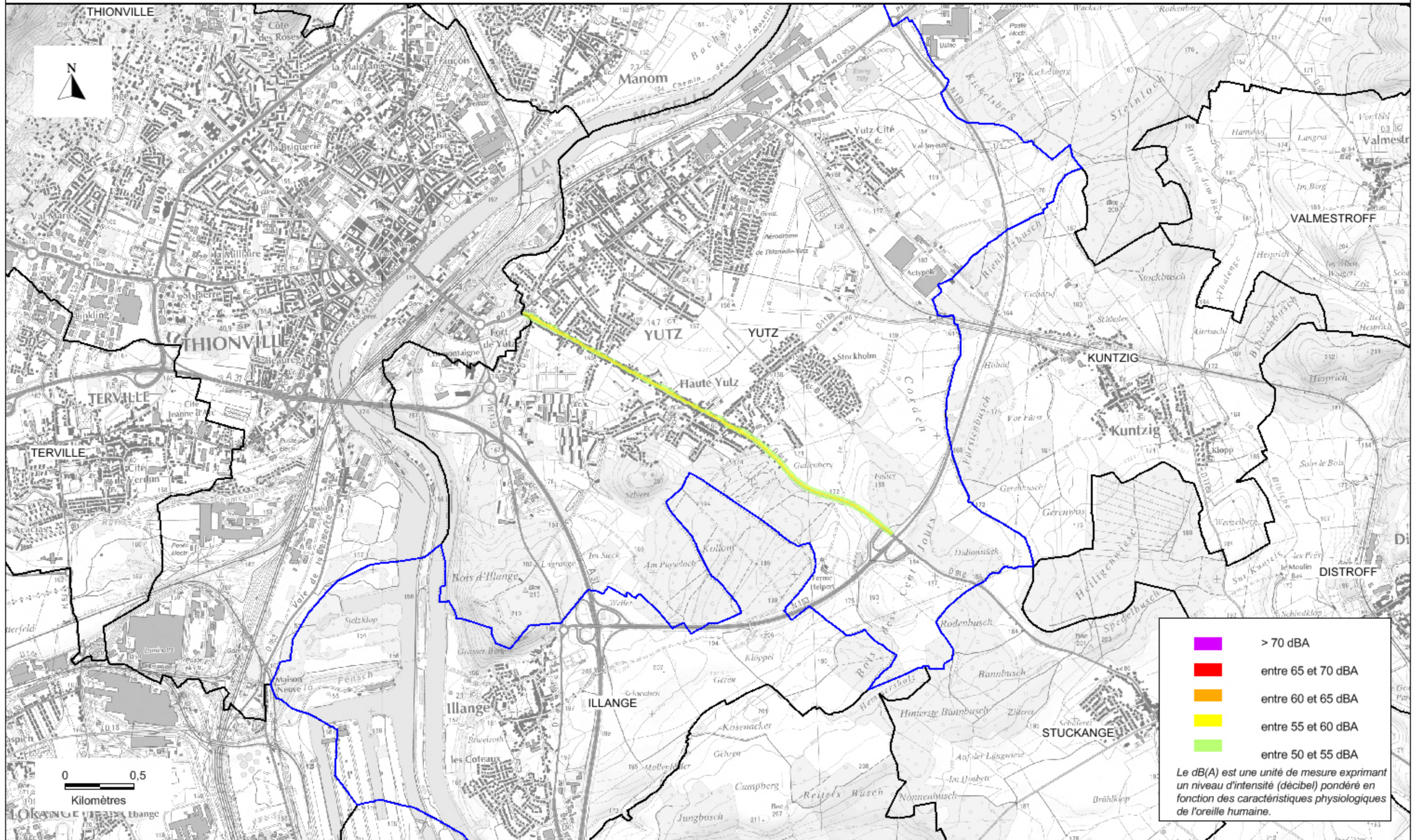
Présentation des zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden (Level day, evening, night) dépasse 68 dB(A)

Cartes de type C Ln

Présentation des zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln (Level night) dépasse 62 dB(A)

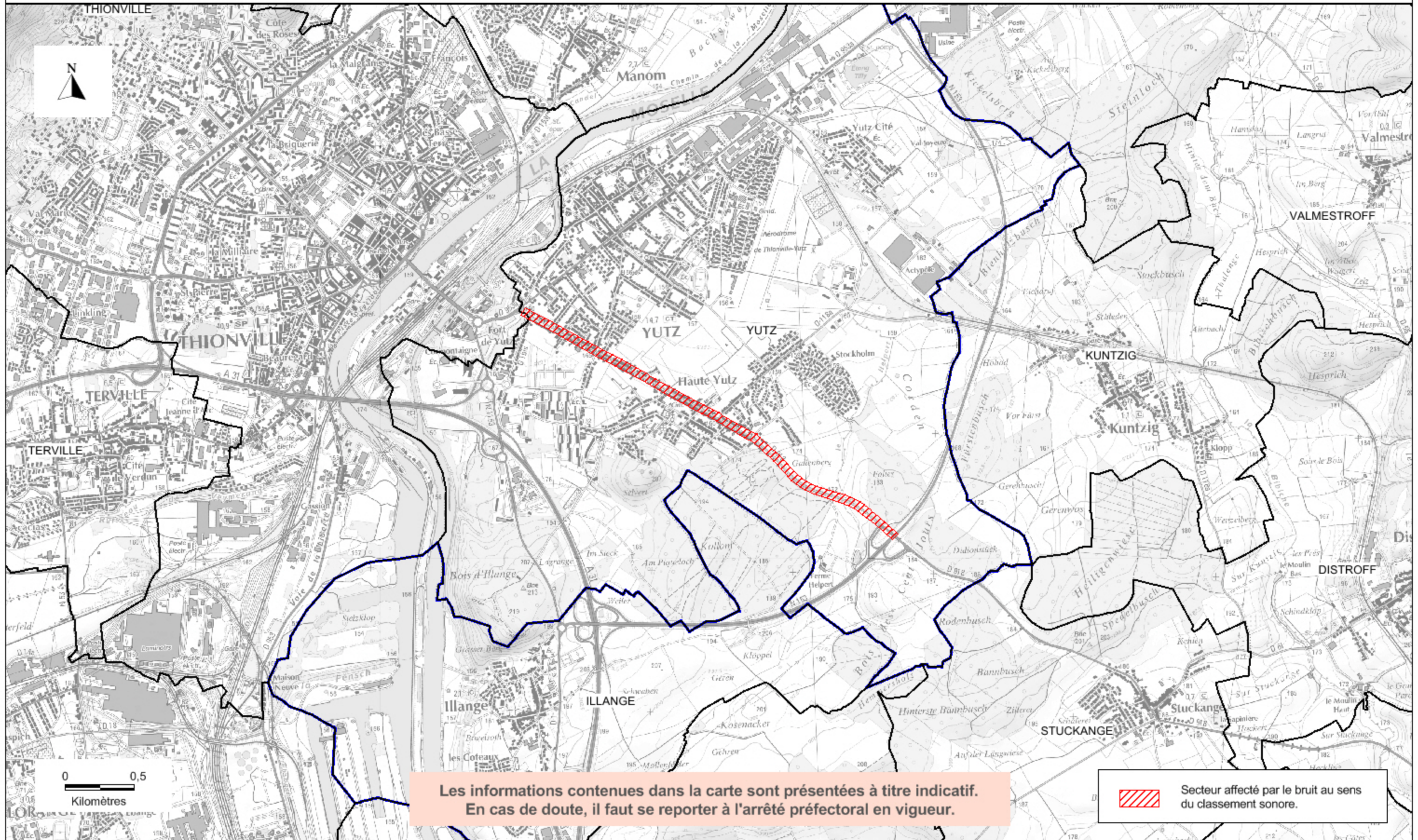







	> 70 dBA
	entre 65 et 70 dBA
	entre 60 et 65 dBA
	entre 55 et 60 dBA
	entre 50 et 55 dBA

Le dB(A) est une unité de mesure exprimant un niveau d'intensité (décibel) pondéré en fonction des caractéristiques physiologiques de l'oreille humaine.



Les informations contenues dans la carte sont présentées à titre indicatif.
En cas de doute, il faut se reporter à l'arrêté préfectoral en vigueur.

 Secteur affecté par le bruit au sens
du classement sonore.

